



Les fiches de la formation professionnelle

Réussir l'entrée au lycée professionnel

Sommaire

- Améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel
- Accueillir les élèves afin de favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle
- Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune
- Mieux préparer l'élève aux périodes de formation en milieu professionnel -
- Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour rendre plus de temps aux apprentissages du jeune
- Projet d'établissement et réseau d'établissements

Ce qu'il faut retenir

La première année dans la voie professionnelle est déterminante pour la réussite des élèves et doit être particulièrement accompagnée, qu'il s'agisse des enseignements généraux ou professionnels, de l'alternance et de la confirmation des choix d'orientation. C'est dans cet esprit que plusieurs moyens d'action permettant aux jeunes de réussir leur entrée dans la voie professionnelle sont définis.

Améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel

Mieux informer et préparer les collégien(ne)s et leurs familles sur les métiers et les spécificités de la formation professionnelle

Pour favoriser une première approche des métiers, des diplômes et des formations des élèves de collège, des **conventions de jumelage entre le collège d'une part et lycées professionnels et CFA d'autre part** sont établies pour permettre de :

- développer les liens et les échanges entre les équipes des collèges et du lycée professionnel et du CFA et entre élèves de collèges, de lycées professionnels et apprenti(e)s ;
- mieux faire connaître au sein du collège les modalités de formation en lycée professionnel et en CFA, notamment caractérisées par l'alternance ;
- développer des actions favorisant la continuité pédagogique par une connaissance réciproque des attendus et contenus de formation.

La mise en place de l'apprentissage dans chaque lycée professionnel visée par la transformation de la voie professionnelle renforce cette approche.

Accueillir les élèves

Favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle, expliciter les attentes de l'équipe pédagogique, les sensibiliser aux compétences et aux comportements attendus au lycée et en milieu professionnel

Les élèves qui arrivent en voie professionnelle sont encore très jeunes. Il leur faut découvrir, tout comme ceux et celles qui entrent en section générale et technologique, de nouveaux lieux, de nouveaux enseignant(e)s, de nouveaux camarades et s'approprier leur nouveau statut de lycéen(ne). Un temps est nécessaire pour créer un « esprit établissement », constituer un groupe classe.

Pour y parvenir, dès le début de l'année scolaire, **une période spécifique d'accueil et d'intégration** est organisée par l'équipe pédagogique. Elle pourra associer parents et organisations partenaires de l'établissement afin de :

- **favoriser l'intégration des élèves** au lycée par des actions collectives (visites, échanges, activités sportives ou culturelles par exemple) ;
- **marquer l'entrée au lycée** et dans la voie professionnelle : explicitation des attentes de l'équipe pédagogique, sensibilisation de l'élève à la contribution du monde professionnel à sa formation ainsi qu'aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel ;
- **contribuer** par des travaux pratiques et par des visites d'entreprises, à une projection dans le métier ;
- **prendre connaissance des élèves**, de leurs acquis et de leur motivation afin de construire ou affiner le projet pédagogique de l'équipe, notamment la consolidation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et la préparation des premières périodes d'accompagnement personnalisé.

Rendre les choix d'orientation plus réversibles

Pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire

Une période de consolidation de l'orientation est créée pour tous les élèves qui entrent en seconde professionnelle et en première année de CAP. Cette période prend appui sur la connaissance de l'équipe pédagogique de leurs acquis et de leurs motivations grâce à un positionnement pédagogique et des entretiens individuels.

Ainsi, un(e) élève qui s'est manifestement trompé(e) d'orientation peut, jusqu'aux vacances de la Toussaint, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de l'élève et de sa famille, changer d'orientation, de secteur professionnel, ou de voie d'orientation en rejoignant la voie générale et technologique, s'il s'avère que la formation suivie ne lui correspond pas. Ces ajustements se limitent à la correction des erreurs manifestes d'orientation vers la voie professionnelle, vers un niveau de diplôme ou vers une spécialité.

Toutes les formations de seconde professionnelle, de première année de CAP et de seconde générale et technologique, peuvent être intégrées sous réserve qu'elles disposent de places disponibles. Les demandes de réorientation en lycée général et technologique feront l'objet d'une autorisation par l'IA-Dasen du département.

La finalité visée par cette période de consolidation de l'orientation se trouve renforcée depuis la rentrée 2019 par l'organisation de la classe de seconde en famille des métiers, dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle.

Mieux préparer l'élève aux périodes de formation en milieu professionnel

Le principe de la formation professionnelle est d'être basé sur une pédagogie qui allie périodes de formation dans le lycée et périodes de formation dans l'entreprise. Or, les fonctionnements dans ces deux lieux de formation sont très différents. L'élève passe d'un environnement dans lequel il/elle est entre pairs, à un environnement d'adultes basé sur les relations du travail, tant vis-à-vis de l'employeur que des salariés de l'entreprise. Une phase de préparation est donc nécessaire.

Afin de favoriser le bon déroulement de la première période de formation en milieu professionnel, une préparation à l'arrivée en milieu professionnel est proposée. Ce temps, construit par l'équipe pédagogique en relation avec les partenaires professionnels, sera utilisé pour faciliter l'intégration de l'élève dans une organisation et dans une équipe de travail, en identifiant les attendus du monde professionnel et en prenant connaissance et en respectant les règles internes indispensables, notamment de sécurité.

Cette préparation se déroule au lycée avant la première période de formation en milieu professionnel et/ou pendant celle-ci et associe l'équipe pédagogique et l'organisme d'accueil.

Alléger la pression certificative sur l'année de seconde

Rendre plus de temps aux apprentissages du jeune

Depuis la rentrée 2016, toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle est supprimée.

Cette mesure doit être renforcée par les réflexions menées pour faire évoluer le diplôme intermédiaire dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle.

Projet d'établissement et réseau d'établissements

Ces mesures nécessitent que l'équipe pédagogique et éducative, sous la conduite de son/sa chef(fe) d'établissement et accompagnée par le corps d'inspection, construise un projet pédagogique inscrit au projet d'établissement.

Un travail en réseau des établissements doit être recherché pour faciliter l'orientation post troisième.

Les campus des métiers et des qualifications renforcés dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle offrent une labellisation de ces réseaux d'établissements.

Textes officiels

- Circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 - NOR : MENE1608562C - MENESR - DGESCO A2-2
- Cadre général de la transformation de la voie professionnelle